

Dans le cadre de son plan régional de l'énergie, la Région Rhône-Alpes a souhaité favoriser la mise en place dans les différents départements de fonds d'intervention pour travaux d'économies d'énergie chez les personnes défavorisées.

Une volonté d'essai

Cette volonté d'essai est appuyée sur l'expérience acquise dans la Drôme par le Point Information Energie ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement) 26 et le CALD (Centre d'Amélioration du Logement de la Drôme) qui ont mis en place depuis 1995 un fonds pour travaux avec l'aide de la Région Rhône-Alpes, de l'Ademe, de la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme et du Département de la Drôme. Ce fonds a connu des évolutions et a permis environ 100 visites-conseil et 40 dossiers de travaux par période triennale. Il a été plus efficace pour le logement des propriétaires occupants, ce qui a conduit, à compter de 2009, à dissocier désormais le dispositif en deux volets : un volet pour travaux à l'attention des propriétaires occupants et un dispositif de médiation énergie pour le logement locatif privé.

Un réseau d'échange actif

Fort de cette expérience, le Point Information Energie ADIL 26 assure la coordination d'un réseau régional, afin de faciliter le montage de ce type de dispositif dans les différents départements de Rhône-Alpes. Ce réseau associe la Région Rhône-Alpes, l'Ademe, l'ANAH, IERA (Info Energie Rhône-Alpes) et l'URPACT (Union Régionale Pact Arim Rhône-Alpes) ainsi qu'un organisme par département : Hélianthe dans l'Ain, Polenergie dans l'Ardèche, le PACT de l'Isère, Hespul et l'Agence locale de l'Energie dans le Rhône, l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables) en Savoie et Prioriterre en Haute-Savoie.

À ce jour, des fonds sont opérationnels dans la Drôme, la Loire, le Rhône et l'Isère et en cours ou à l'étude dans l'Ardèche et la Haute-Savoie.

Le réseau assure un échange entre les partenaires régionaux et locaux sur le thème de la précarité énergétique par des réunions régulières et met à disposition

une boîte à outils sur plateforme Internet. Les échanges portent sur les spécificités propres à chaque département et sur les difficultés rencontrées.

L'échange des pratiques démontre également la diversité des modes opératoires et des possibilités d'actions, d'animations et d'information auprès des particuliers. La mobilisation de partenaires locaux peut varier et une relative complexité des montages techniques et juridiques est à noter. Un des défis de ces dispositifs consiste à trouver les articulations efficaces entre maîtrise et savoir-faire relevant du travail social, de l'ingénierie financière et de la technique.

Philippe Bouchardeau
Point Information Energie ADIL 26
www.rhonealpes.fr/317-htm



Editorial

Depuis deux ans, une immense cogitation secoue la société française : le Grenelle de l'environnement. Pour nous, acteurs de la lutte contre la précarité énergétique, ce remue-méninges semblait porteur d'espoir. Espoir que l'alerte sur la situation difficile de millions de familles soit prise en compte, qu'un plan global de rénovation du bâtiment occupé par les plus pauvres soit décidé et financé. Espoir que les démarches environnementales et de maîtrise de l'énergie concernent ceux qui ont le moins de choix et de possibilités d'actions. Espoir enfin qu'une nouvelle fracture sociale, la fracture environnementale, soit arrêtée dès son émergence.

La précarité énergétique est citée dans les textes de loi, mais les ambitions sont-elles à la hauteur de l'enjeu ? Certes de nouveaux dispositifs apparaissent, des agences nationales (ANAH, ADEME) prennent en compte le problème, des programmes de recherches sont lancés (PUCA), mais force est de constater que les réponses et propositions semblent bien éloignées de l'enjeu et des réalités du terrain.

La principale réponse aux trop importantes consommations d'énergies dans le logement est l'investissement, et même avec des aides, subventions ou prêts à taux zéro, il reste encore une part de financement inaccessible aux foyers modestes. Il manque également un plan d'ensemble ambitieux permettant, sur le terrain, d'agir au plus près des familles, de mettre en place les solutions d'urgence et d'envisager, au cas par cas, les actions définitives pour permettre à chacun d'accéder au confort pour un coût abordable.

Rien n'est perdu, la société bouge, nos élus peuvent entendre des signaux comme la croissance des impayés d'énergie, les alertes sur le mal-logement, les risques d'explosion des prix de l'énergie. Le printemps arrive, n'attendons pas le début de l'hiver prochain pour, à nouveau, s'inquiéter.

Franck Dimitropoulos, Emilie Salesse Gauthier,
animateurs du réseau RAPPEL.

Pour en savoir plus sur le web

À chaque numéro, quelques sites internet contenant des informations intéressantes sur la précarité énergétique sont proposés :

Institut National de la Consommation (INC)

Portail de la consommation, ce site fédère les consommateurs et les aide à passer à l'action. C'est un outil de travail très riche où vous y trouverez des dossiers, des veilles législatives (Logement et lutte contre l'exclusion), des vidéos, une base documentaire, un espace interactif.

www.conso.net/

Mouvement PACT

Le réseau associatif des PACT œuvre au service des personnes et des familles, pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie. Sur leur site on retrouve des informations sur le droit au logement, le logement décent, les copropriétés fragiles, l'habitat insalubre.

www.pact-habitat.org/

Energivore

Le CRDP de Franche-Comté (centre de documentation pédagogique) met en ligne de courtes animations vidéo, dont une série sur les énergies. Ces amusants petits films téléchargeables sont bien adaptés pour les enfants, mais peuvent aussi participer à l'animation de séances de sensibilisation pour les adultes.

www.energivores.tv/

Newsletter du RAPPEL

Le réseau RAPPEL publie une lettre électronique une fois tous les deux mois avec des actualités concernant la précarité énergétique, des informations sur l'énergie, l'habitat et les mesures sociales mises en place en France et ailleurs en Europe. Pour recevoir cette lettre, il suffit de vous inscrire sur le site du RAPPEL.

www.precarite-energie.org/

Focus Précarité énergétique N°3 Mars 2009

Bulletin d'information du Réseau RAPPEL

Comité de rédaction :

E. Salesse Gauthier,
F. Dimitropoulos

Ont participé à ce numéro :

I. Devalière, M.-C. Zelem et
P. Bouchardeau.

Conception et réalisation
graphique :

L'Atelier/Fred Dupuis

Tiré à 1200 exemplaires et diffusé
auprès des conseils généraux,
CAF, DDASS, délégations ANAH...

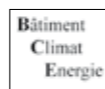
Les animateurs du réseau :

F. Dimitropoulos : b-c-e@orange.fr

E. Salesse Gauthier :

emilie.salessegauthier@cler.org

www.precarite-energie.org



Imprimé sur papier recyclé

Publié avec le soutien de :



Offrir un domicile économique avant de dispenser des économies domestiques

Les économies d'énergie ne concernent pas seulement les ménages les plus en précarité énergétique mais l'ensemble des Français. Certes, nous pouvons réaliser des économies substantielles en évitant de prendre des bains, en fermant nos volets la nuit, en achetant un frigidaire neuf plutôt qu'à Emmaüs, que nous soyons ou non en situation de précarité énergétique. Mais s'il s'agit de préserver les ressources fossiles, pourquoi s'adresser en priorité aux plus pauvres qui adoptent depuis parfois plusieurs générations des logiques d'auto-restriction ? N'y a-t-il pas d'autres leviers d'action plus efficaces, efficaces et durables pour améliorer leur confort et préserver leur santé ?

L'enquête que nous avons menée auprès de 40 ménages en précarité énergétique repérés par les travailleurs sociaux nous enseigne que les impayés d'énergie sont la conséquence non pas de comportements inadaptés, mais plutôt d'une baisse soudaine des ressources liée à une rupture dans une trajectoire de vie, familiale ou professionnelle. Cette situation est aggravée par un logement mal isolé, énergivore, ou même accentuée par des dépenses croissantes en carburant qu'une installation en zone péri-urbaine implique.

Nos études sur les usages des personnes en situation de précarité énergétique nous indiquent que les plus pauvres préfèrent recourir à un chauffage d'appoint plutôt qu'allumer leur mode de chauffage fixe. Utiliser un poêle à pétrole, à bois ou au charbon sont des pratiques qui relèvent d'une logique économe puisqu'elles permettent une gestion anticipée de ses consommations et de son budget. En cas de mauvaise combustion, ces énergies peuvent entraîner des conséquences désastreuses sur la santé des occupants et l'état du bâti. La défaillance de l'appareil, le mauvais entretien des conduits d'évacuation, le manque d'aération peuvent provoquer un dégagement de monoxyde de carbone, première cause de mortalité par intoxication aigüe en France. Le Ministère de la Santé relève 5 000 victimes dont une centaine de morts par an (2008). Au-delà des campagnes d'information sur la nocivité potentielle de ces appareils parfois bon marché, il convient de s'interroger sur la nécessité qu'ont les ménages de recourir à ces modes de chauffage. L'augmentation du coût des énergies, la faible performance

thermique des convecteurs électriques dans un habitat mal isolé, l'immatérialité des consommations des chauffages fixes, le besoin de contrôler et de maîtriser son confort thermique sont à l'origine de ces pratiques, avec pour préoccupation de se chauffer sans s'endetter.

Cessons donc de vilipender l'usager pauvre, de lui préconiser les transports en commun lorsqu'ils font défaut, de lui recommander des équipements économes lorsqu'ils ne sont pas à la portée de son budget, de lui «apprendre» des gestes économes alors même que son installation a été contrainte et son mode de chauffage subi. Les ménages qui habitent des logements énergivores dans le parc privé, sont ceux qui n'ont pas obtenu de logement dans le parc social ou qui s'y sont installés par contrainte (donation, héritage, acquisition bon marché). Ces logements étaient disponibles, accessibles, inhabitables, inchauffables, indécents, et souvent à la merci de marchands de sommeil qui rentabilisent un bien immobilier sans grande valeur marchande grâce aux prestations versées pour le logement (APL, FSL).

Plutôt que de transformer les pratiques domestiques familiales selon des normes d'usage et des codes de conduite normatifs, il est indispensable d'informer les ménages des aides existantes relatives au droit au logement (31 mai 1990) et au droit à l'énergie (10 février 2000). Savent-ils qu'ils peuvent bénéficier d'une tarification spéciale de l'électricité depuis le 1^{er} janvier 2005 et du gaz depuis le 15 août 2008 ? Rappelons qu'un quart des clients éligibles au tarif de première nécessité (TPN) en est actuellement bénéficiaire. Connaissent-ils les prêts de la CAF pour l'achat d'un nouvel équipement électroménager ? Les aides et les éco-primes aux travaux d'isolation peuvent aussi être des leviers pour les propriétaires modestes même si la plupart d'entre eux préfèrent faire appel à un proche expérimenté qu'à un professionnel dont la main d'œuvre est trop coûteuse, malgré les efforts actuels de l'ANAH pour lutter contre le travail au noir.



© CSTB

Par ailleurs, la lutte contre les logements énergivores doit nécessairement passer par une réflexion sur les moyens coercitifs pour contraindre le bailleur à réaliser des travaux. L'application du décret sur le logement indécemment est freinée par un dispositif qui implique en amont une plainte de l'occupant, lequel craint la rue ou le quartier malfamé – car même si le logement social est plus conforme aux normes thermiques, il est parfois source d'inquiétude pour des parents qui craignent de mauvaises fréquentations pour leurs enfants : l'arbitrage entre deux menaces se fait souvent au détriment du confort.

Il conviendrait également que les Conseils Généraux mettent à profit leurs outils de gestion des Fonds Solidarité Logement (FSL) pour mener à bien un repérage des dossiers afin que chaque demande récurrente fasse l'objet d'une visite et d'une expertise par des professionnels, d'une éventuelle pression sur le bailleur afin d'exiger un niveau de confort thermique minimal que le Diagnostic de Performance Énergétique doit valider (décret 2006).

Certes les organismes sociaux doivent être vigilants sur les limites de leurs champs de compétences. Mais ne nous trompons pas de bataille, les économies d'énergie ne relèvent pas du champ de la pédagogie mais bien de celui de la mise en conformité du parc existant, de l'augmentation d'une offre de logements confortables et de l'application des droits au logement et à l'énergie pour tous.

**Isolde Devalière,
sociologue CSTB.**

Econologis au Québec, un programme à destination des «ménages à bas revenus»

Les programmes d'efficacité énergétique du Québec constituent un exemple dont on pourrait s'inspirer en France. Ils fonctionnent sur le principe du bon sens. Ils ne réfèrent ni au registre du devoir ni à celui de la culpabilisation. L'objectif affiché est d'anticiper sur les problèmes d'impayés, de repérer les situations d'urgence et de sensibiliser à des principes de modération énergétique. Il en va ainsi d'Econologis initié par l'Agence de l'Efficacité Énergétique en partenariat avec Hydro-Québec, le principal fournisseur d'électricité. Econologis s'adresse aux ménages, locataires ou propriétaires, à «revenus modestes» : les bénéficiaires des minima sociaux en fait. Il s'agit d'un service gratuit qui existe depuis 1999 et qui a permis de visiter plus de 35 000 foyers. Mis en œuvre par des organismes pro-environnementaux ou de défense du consommateur, il vise à sensibiliser aux gaspillages d'énergie et à installer des petites solutions techniques pour limiter les pertes de calories.

Econologis consiste en une visite au domicile, organisée par une équipe composée d'un conseiller en économie d'énergie et d'un technicien. Point n'est besoin qu'ils soient professionnels du social ou de la technique, pourvu qu'il aient une fibre solidaire et l'envie d'apporter des solutions concrètes. Une formation leur est délivrée en septembre et ils peuvent alternativement assurer le volet conseil ou le volet technique de la visite. Ils disposent des informations suffisantes pour faire face à des situations de vulnérabilité sociale (souffrance psychique, handicap, logement insalubre...) et procéder aux orientations vers les services sociaux.

Au cours de la visite, qui dure 2 heures, un hygromètre et un thermomètre sont posés d'emblée. Le conseiller analyse l'historique des factures et aide à remplir le DRMC : «Diagnostic Résidentiel Mieux Consommer» qui comporte 127 questions concernant les caractéristiques du logement (type, surface, nombre de pièces, date de construction, mitoyenneté ou pas...), de

ses occupants (nombre, âge, statut...), celles de l'enveloppe du bâtiment (isolation, toiture, fenêtres...), les équipements possédés et les usages associés (appareil de chauffage principal et d'appoint, thermostats, échangeurs d'air, climatiseur, chauffe-eau, réfrigérateur-congérateurs, lave-linge, sèche-linge, cuisson...). Après traitement par Hydro-Québec, le DRMC sert à réaliser un diagnostic gratuit sur la base duquel un rapport personnalisé est envoyé au client qui peut identifier la répartition de ses consommations en fonction des divers postes. Il se voit proposer des conseils sur les mesures d'économie d'énergie applicables, à confort égal. Le DRMC présente l'intérêt de faire apparaître chaque évaluation et chaque recommandation exprimées en kWh et en dollars. Il informe également sur les différents programmes d'efficacité énergétique promus par Hydro-Québec ou ses partenaires, ainsi que sur les aides financières envisageables.

Le conseiller utilise le DRMC pour repérer les habitudes de consommation (gestion de la température, fréquence et mode d'utilisation de la salle de bain, modes de lavage du linge, de la vaisselle, usage des appareils ménagers) sur la base desquelles il/elle propose des conseils pratiques pour moins consommer d'énergie. Combiné au thermomètre, l'hygromètre sert de support pédagogique pour expliquer les phénomènes d'humidité, l'origine des moisissures, les incidences sanitaires et les manières d'y remédier. En fin de visite, une pochette est laissée qui contient de la documentation sur les gestes à mettre en œuvre au quotidien pour moins consommer d'énergie. Ce volet très comportemental insiste sur les habitudes de vie et leur impact sur les consommations.

Le technicien quant à lui fait le tour du logement et en dresse un état sommaire en mettant l'accent sur les travaux d'amélioration à envisager en priorité. Ce repérage se fait en présence du ménage qui est invité à indiquer ce qui lui semble faire problème. Un certain nombre de petits



© CSTB

appareils (aérateurs de robinets, pommes de douche à débit réduit, lampe basse consommation...) sont installés. Puis le technicien montre comment on calfeutre les fenêtres avec des films plastiques, pose des coupe-froid au bas des portes et autour des espaces où l'air s'infiltré, procède à des réparations rapides. Enfin, il ajuste la température du chauffe-eau. La pose des «accessoires» est entièrement gratuite, quel que soit le nombre d'accessoires installés.

De telles interventions se traduisent par un gain de 3 à 4 degrés par logement visité. Nul besoin de monter un dossier, de réunir une commission, de soumettre le projet à des experts. Dès lors que les critères d'éligibilité du ménage ont été vérifiés, le rendez-vous est pris (le délai d'intervention ne dépasse pas le mois). La visite est gratuite. Elle est pilotée par des intérimaires qui n'entrent pas en concurrence avec les services sociaux ou les diagnostiqueurs, et qui trouvent là un emploi pour 6 mois, vers lequel certains reviennent chaque année.

**Marie-Christine Zélem,
Enseignant-chercheur en sociologie,
Albi.**